

Communiqué de presse

La taxe de consultation risque de porter gravement préjudice à la santé psychique de la population.

C'est avec une profonde inquiétude que Pro Mente Sana a pris connaissance de la proposition du Conseil fédéral d'introduire une taxe de consultation de 30 francs à verser en espèces par le patient lors d'une consultation chez le médecin. « L'introduction d'une taxe de consultation s'oppose diamétralement à l'objectif visant à traiter les maladies psychiques suffisamment tôt afin d'éviter qu'elles ne deviennent des troubles chroniques » déclare la Conseillère nationale Pascale Bruderer, présidente de la Fondation suisse Pro Mente Sana.

En raison de la stigmatisation des malades psychiques, un grand nombre d'assurés souffrant de troubles psychiques renonce déjà souvent à recourir à une aide psychiatrique ou psychothérapeutique, ou alors ne le fait que tardivement. En ajoutant un obstacle supplémentaire sur le chemin menant à un traitement psychiatrique, l'introduction de la taxe de consultation renforcerait ce problème et entraînerait une augmentation des hospitalisations et des handicaps psychiques chroniques. Il en résulterait une hausse des dépenses, résultat opposé à celui que le Conseil fédéral prétend atteindre.

Les conséquences seraient particulièrement pénibles pour les personnes souffrant de maladie psychique sévère. Ces dernières ont en effet besoin d'un traitement psychiatrique ou psychothérapeutique régulier et vivent souvent dans une situation financière précaire. La taxe de consultation représenterait pour elles une charge financière supplémentaire, conduisant un grand nombre d'entre elles à renoncer au traitement médical qui leur est nécessaire. Il en résulterait inévitablement un alourdissement des charges pour l'environnement social et les proches, ce qu'il faut éviter. Pour cette raison et dans l'intérêt de la santé mentale de la population, Pro Mente Sana demande au Conseil fédéral de renoncer à la taxe de consultation.

Zurich et Genève, le 7 mai 2009